

SAISINE



ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025

ET

MODULATION REGIONALE
DE LA FRACTION D'ACCISE
SUR LES ENERGIES PERÇUE
EN METROPOLE SUR LES
PRODUITS ENERGETIQUES
AUTRES QUE LES GAZ
NATURELS ET LES
CHARBONS – PART
GRENELLE

Adopté en séance plénière
du 7 novembre 2024

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Finances

L'élaboration du rapport présentant les Orientations Budgétaires pour l'année 2025 (OB 2025) s'est effectué, pour la collectivité régionale, dans un contexte toujours empreint d'incertitudes et heurté par les annonces relatives aux mesures d'économies inscrites dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025.

Entre écrêtement du dynamisme de la fraction de TVA, prélèvement sur les recettes pour alimenter le fonds de réserve, diminution du taux de Fonds de Compensation de la TVA, baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et la hausse de cotisations pour la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) (prévue dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)), l'impact sur le budget de la Région pourrait s'élever à 130 M€ selon les estimations de l'exécutif régional.

Dans ce paysage instable, le CESER constate que la collectivité régionale réaffirme, s'agissant de la trajectoire budgétaire et de la stratégie de financement, ses principaux axes stratégiques. Elle énonce, par ailleurs, l'effort d'environ 5% qui devra être consenti pour absorber le recul des recettes.

Le CESER est conscient du caractère complexe et compliqué de la préparation du Budget Primitif (BP 2025). Des choix devront être opérés en fonctionnement et **le CESER demande à connaître avec davantage de précisions les postes de dépenses sur lesquels la collectivité dispose de marges de manœuvre et qui pourraient faire l'objet d'une réduction des dépenses.**

La Région Grand Est a fait la preuve de son efficacité en matière de gestion des fonds européens. **Le CESER demande au Conseil régional de s'opposer avec force à toute tentative de renationalisation de la politique européenne de cohésion.**

Recettes

Au vu des annonces faites concernant les recettes de fonctionnement des collectivités régionales, des caractéristiques des recettes du Grand Est et des incertitudes quant au contexte conjoncturel, le CESER souhaite particulièrement aborder l'évolution du produit lié à la taxe sur les certificats d'immatriculation (seule recette sur laquelle le Conseil régional dispose d'un levier d'action). **Il demande à ce que l'État mette en place un mécanisme de compensation au profit des Régions afin que l'augmentation du nombre de véhicules 100% électriques dans le parc automobile ne constitue pas une baisse supplémentaire de recettes.**

Immobilier régional

Le CESER renouvelle sa demande au Conseil régional **de présenter un focus spécifique sur les dépenses d'investissement liées aux travaux dans les bâtiments régionaux et d'apporter des précisions sur les économies d'énergie obtenues et leur incidence sur les dépenses de fonctionnement** (stabilisation, diminution...). Plus spécifiquement, sur le volet « transition énergétique dans les bâtiments administratifs », le CESER aimerait disposer d'informations complémentaires sur les contrats d'exploitation liés au chauffage et leur application et avoir un bilan sur le déploiement de ces contrats et le mécanisme d'intéressement y afférant.

Ex-TICPE

La délibération concernant la fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (ou ex-TICPE) - part Grenelle mentionne le maintien de la majoration, aux tarifs plafond : 0,821 € par mégawattheure pour la catégorie fiscale des essences et 1,35 € par mégawattheure pour celle des gazoles.

Transfrontalier

Le CESER considère que les crédits affectés à la coopération transfrontalière et internationale doivent être préservés car ils constituent un marqueur fort de la vocation européenne du Grand Est, seule région française limitrophe de quatre pays européens.

Le CESER note que le Conseil régional maintient ses engagements en faveur de la coopération transfrontalière, européenne et internationale dans un cadre institutionnel bien établi, avec le maintien d'une offre forte de conseils aux frontaliers. Cependant, ainsi qu'il l'avait relevé récemment (Avis sur le Compte Administratif (CA) 2023), une mutualisation des missions et moyens des structures qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des citoyens transfrontaliers permettrait de garantir un emploi optimal des crédits régionaux, dans un contexte de fortes contraintes sur les fonds publics.

Par ailleurs, la Région est à présent membre de tous les groupements européens de coopération transfrontalière (GECT) du Grand Est. **Le CESER estime que le Conseil régional est désormais en mesure de définir un cadre de travail partenarial avec ces structures et souhaite être associé à sa conception et à sa mise en œuvre.** Dans cette même optique, le CESER demande que la société civile organisée soit associée à la préparation du programme annuel du comité de coopération transfrontalière du Traité d'Aix-la-Chapelle, incluant un retour d'information des décisions prises ainsi qu'une information sur les travaux du groupe parlementaire franco-allemand. Une sollicitation de la société civile organisée pourrait aussi être instaurée en amont de chaque réunion du comité de coopération transfrontalière.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la date-butoir du 11 janvier 2025. A cette date, le gouvernement français devra avoir déterminé et notifié à la Commission européenne

les zones considérées comme des territoires transfrontaliers au titre du nouveau Code Schengen adopté en mai dernier. **Il appelle le Conseil régional à participer activement à la définition de ces territoires, afin qu'ils correspondent au plus près à la réalité vécue par les habitants des bassins de vie transfrontaliers et lui demande de se concerter avec ses voisins, en y associant la société civile organisée (CESER Grand Est et CESGR).**

Mobilités

Ces OB confirment les intentions du Conseil régional de poursuivre le développement des mobilités et des infrastructures de transports. Toutefois, dans un cadre budgétaire national contraint et de potentielles mesures de restrictions, **le CESER Grand Est s'inquiète quant à la capacité à tenir les engagements pris.**

Le CESER prend acte de la création d'un budget annexe afin de gérer le projet d'expérimentation du transfert du réseau routier national.

Par ailleurs, **il émet des interrogations quant aux coûts de gestion de l'éco-contribution et aux potentielles compensations à destination des entreprises implantées en région Grand Est.**

Lycée et formation

Le budget prévisionnel 2025 dévolu à la jeunesse, l'emploi et la formation, serait de l'ordre de 1 070 M€, dont près de 300 M€ en investissement.

En ce qui concerne les lycées, ces OB 2025 s'inscrivent dans la continuité de l'action régionale menée depuis plusieurs années.

Le Conseil régional poursuit la transformation des lycées pour en faire des établissements durables, ancrés dans les territoires et engagés dans la transition écologique, favorisant le bien-être des élèves et préparant à l'avenir. **Le CESER soutient cette démarche et vient d'apporter sa contribution à la stratégie « Lycées du Futur » du Conseil régional.**

À partir de 2025, le Conseil régional ambitionne de transformer 100 cours de lycées d'ici 2030 pour réduire les surfaces imperméables et favoriser une meilleure gestion de l'eau, répondant ainsi aux enjeux climatiques. **Le CESER demande à avoir davantage de détails sur ces aménagements en termes d'utilisation de ces espaces par les lycéens dans le cadre d'une coopération avec l'éducation nationale et vers une éco-citoyenneté.**

Également en partenariat avec l'éducation nationale, les lycées professionnels sont modernisés et équipés pour préparer les jeunes aux métiers d'avenir, notamment dans les domaines de la transition écologique et numérique. **Le CESER souligne la nécessité de maintenir un important soutien financier dans la modernisation des équipements pour conserver un appareil de formation adapté aux évolutions et ce dans tous les domaines de formation.**

Des équipements innovants comme des exosquelettes et des drones seront testés pour faciliter certaines tâches, diagnostiquer les bâtiments et réduire les troubles musculo-squelettiques. **Le CESER appuie le recours à ces équipements innovants tout en préconisant en amont des actions de sensibilisation à la robotique (exosquelette) et à l'intelligence artificielle auprès des agents et des lycéens.** Le CESER rappelle l'importance des actions de formation pour une meilleure connaissance des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur.

Compte tenu des hausses récentes des coûts des repas, **le CESER préconise une évaluation de l'impact des mesures du plan régional « Internat restauration » sur les coûts et l'accessibilité financière pour les familles dans un souci d'équité sociale et territoriale.**

Dans le cadre du programme « Lycée 4.0 », le Conseil régional poursuivra la distribution d'ordinateurs et l'accès aux manuels numériques. La phase 2 de l'Espace Numérique de Travail (ENT) intégrera des outils de messagerie open source, améliorant la communication interne et la cybersécurité. **Le CESER rappelle en effet que ces données doivent respecter les règlements en vigueur dont le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et qu'il a édité en novembre 2023 un guide du « numérique responsable » (téléchargeable depuis le site du CESER). Le CESER renouvelle sa demande d'évaluation du « Lycée 4.0 ».**

Des travaux de maintenance, de rénovation, et d'optimisation sont notamment planifiés pour réduire la consommation énergétique des lycées et leur empreinte carbone. **La rénovation des bâtiments étant essentielle, le CESER souligne la nécessité d'informer sur les dépenses pour la maintenance à long terme. Dans le cadre de la planification des investissements tenant compte de l'évolution des besoins des établissements, le CESER demande à avoir un suivi détaillé des économies d'énergie et des réductions d'émissions de CO2 réalisées grâce aux rénovations.**

Le CESER demande à avoir une présentation des Comités Régionaux de l'Emploi (CRE) par le bureau du CREFOP.

Dans son rapport sur les OB 2025, le Conseil régional précise qu'il aura pour objectif de satisfaire les entreprises qui peinent à recruter en finançant des formations pour leur futur personnel. **Le CESER, appuie cette orientation tout en préconisant de former également les employeurs au processus de recrutement.** Dans tous ses Avis en lien avec la thématique de l'emploi et de la formation, le CESER a préconisé que l'accompagnement à l'employabilité doit être complété par un accompagnement à l'employeur-abilité, c'est-à-dire permettre à l'employeur de développer sa capacité à employer, à fidéliser et sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Le Conseil régional portera une attention particulière à la formation des publics les plus vulnérables. Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Grand Est signé entre l'État et le Conseil régional le 23 février 2024 affiche cet objectif « *répondre à court terme aux tensions de recrutement rencontrées par les entreprises et augmenter l'accès des*

personnes éloignées de l'emploi à la formation dans une perspective d'insertion professionnelle durable ». Un financement de 200 M€ pour l'année 2025 est prévu. **Le CESER demande à recevoir un bilan des actions réalisées sachant que le nouveau PRIC prévoyait 80% d'entrées en formation de publics prioritaires. Dans ce cadre, le CESER demande une évaluation de l'insertion à plus de 6 mois de ces personnes éloignées de l'emploi.**

Les deux objectifs suivants du PRIC s'inscrivent tout à fait dans les OB 2025 portant sur l'émergence de nouvelles compétences. Il s'agit de « *préparer l'avenir en augmentant le niveau global de qualification dans le Grand Est et en portant des filières de formations d'avenir (tout particulièrement pour apporter des réponses aux enjeux de réindustrialisation, de transition écologique et énergétique, de transition numérique et de services aux personnes tout particulièrement sur le volet du grand âge), répondre à court terme aux tensions de recrutement rencontrées par les entreprises* ». **Le CESER s'est autosaisi de la question de la réindustrialisation sous l'angle de la formation, de la recherche et de l'innovation pour une réindustrialisation verte au plus près des territoires.** Face à l'ampleur et à la vitesse des transitions écologique, énergétique et numérique, une transition des compétences doit être accompagnée. La formation est essentielle pour une adaptation à ces métiers verts et verdissants. Ces objectifs sont aussi ceux de l'orientation 3 du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et notamment l'accompagnement des reconversions dans le cadre de la transition automobile. Compte tenu des nombreuses orientations du CPRDFOP traduites dans les OB 2025, **le CESER renouvelle sa demande à être informé de l'avancée du CPRDFOP, notamment sur la qualification et l'insertion des publics dits vulnérables et sur l'insertion des jeunes.**

Les nouveaux dispositifs pour permettre aux lycéens de connaître les métiers dont la Boîte à outils Orient'Est à disposition de la communauté éducative sont des avancées importantes qui ne sont pas encore suffisamment connus. La mise en place de chargés de mission dans chaque Maison de Région, préconisation forte du CESER pour une orientation de proximité, devrait faciliter la mise en œuvre du triptyque de l'Avis du CESER sur l'orientation : informer, communiquer et accompagner. **Le CESER appuie la pérennité de ces actions et dispositifs tout en préconisant une coopération accrue avec les services de l'éducation nationale pour une mutualisation des outils.**

Enseignement supérieur, recherche et innovation

La politique d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation du Grand Est vise à répondre aux besoins des entreprises en compétences et en projets innovants adaptés. Un nouveau programme succédera au Pacte de Compétences (2021-2024) pour soutenir le développement des établissements et renforcer l'attractivité de la région auprès des acteurs académiques. Des projets structurants seront lancés pour accroître le rayonnement scientifique et universitaire. Le Conseil régional mettra également en place des appels à

projets pour encourager l'innovation dans les PME industrielles et soutenir la recherche et développement (R&D) privée, notamment dans la santé, la bioéconomie et l'industrie. **Le CESER préconise un suivi de ces nouveaux programmes et dispositifs pour évaluer l'impact des investissements sur le territoire et l'économie régionale. En ce sens, le CESER recommande de mettre en place des indicateurs de performance pour mesurer l'augmentation des compétences, l'insertion professionnelle des diplômés, le nombre de projets de R&D réalisés, ou encore le rayonnement scientifique des établissements.**

Développement économique

Sauf dans le préambule, la lecture des OB ne laisse pas percevoir la prise en compte de la réalité des difficultés et incertitudes récentes pesant sur notre économie nationale et régionale. Dans le contexte de forte réduction des financements publics, **le CESER considère qu'il est d'autant plus important d'affirmer les priorités à retenir pour le budget.**

La baisse du budget « Attractivité » inquiète le CESER qui relève que la réduction des crédits d'investissement (- 15,5% par rapport au BP 2024), ne correspond pas aux intentions de préserver les investissements dans ce domaine. Il faut soutenir davantage l'économie régionale quand elle fait face à des difficultés. **Pour le CESER, le soutien aux investissements et l'accompagnement des entreprises doivent être considérés comme une priorité dans ce contexte.**

Le CESER s'interroge sur le soutien à la filière nucléaire, lequel est peu explicité dans le document. Au-delà du développement de la filière de démantèlement des installations nucléaires déjà évoqué, mais dont il serait utile de connaître les avancées, **le CESER estime que le Conseil régional doit préciser les nouveaux éléments de sa politique dans le domaine de l'énergie.**

Le CESER souligne son attente d'un appui affirmé au développement économique des territoires ruraux déjà exprimé dans son Avis sur les OB 2024.

Dans la politique d'attractivité, le Conseil régional cible les entreprises étrangères et régionales sans mentionner les entreprises nationales extra régionales. Le CESER demande s'il s'agit d'un choix délibéré ou d'un angle mort de cette politique.

Sur l'innovation, si le CESER partage l'analyse, il souligne régulièrement l'importance capitale du développement de la R&D et de l'innovation des PME industrielles régionales, **il s'interroge sur la plus-value des nouveaux appels à projets annoncés, par rapport aux dispositifs existants, dont une évaluation serait nécessaire.**

Les difficultés que connaissent un grand nombre d'entreprises de tous secteurs et les risques de défaillances corrélés ne sont pas pris en compte dans le document des OB. Le CESER considère qu'une vraie politique d'accompagnement des entreprises en difficulté est à mettre en place. Il faudrait accompagner le plus en amont possible les entreprises, dès les

premiers signaux faibles, en les guidant et en facilitant le recours aux procédures de sauvegarde.

Le CESER rappelle à nouveau l'importance de l'ESS qui a un poids conséquent dans l'économie régionale, également impactée par la crise et des baisses de budgets au niveau national, au moment où elle représente une des opportunités pour les entreprises en difficulté.

Territoires

Cette année encore, la ruralité est mise au cœur des priorités affichées par le Conseil régional avec la transition écologique, la réindustrialisation et la lutte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2025, le montant des crédits envisagé au volet transitions, territoires et ruralités (Environnement-Territoires-Ruralité-Numérique) est stable par rapport à 2024 concernant le fonctionnement avec 105 M€ (107 M€ inscrits au Budget Primitif 2024) et en baisse de 10 M€ avec 145 M€ en investissement (155 M€ en 2024).

A ce stade, **le CESER ne dispose pas de précisions sur les éléments impactés par la baisse de 10 M€ d'investissement envisagée.**

Pour rappel, au BP 2024, la Région avait inscrit en dépenses d'investissement :

- Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources : 53 M€
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région : 7,5 M€
- Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires : 66 M€
- Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques : 28 M€

Le rapport souligne la déclinaison à venir du Pacte des ruralités dans le budget. Ce Pacte constituant une « feuille de route stratégique » doit s'inscrire dans la durée du mandat et doit donc être traduit dans l'ensemble des compétences et domaines d'intervention de la Région, dans des mesures et dispositifs, soit reconduits, soit modifiés, soit créés.

En 2025 le Budget déploiera 38 mesures sur les 97 figurant au Pacte des ruralités. Peu d'éléments, à ce stade, sont fournis afin de savoir de quelles mesures il s'agit, et plus particulièrement, quels nouveaux dispositifs vont être concrètement mis en œuvre ou si des dispositifs existants sont amenés à évoluer.

Dans le cadre d'une éventuelle baisse de fonctionnement de 5%, le rapport envisage le report de recrutements pour le développement d'actions nouvelles. **Le CESER s'interroge sur les conséquences que cette décision pourrait engendrer sur la mise en place de nouvelles mesures dans le cadre du Pacte des ruralités.**

Dans la partie « jeunesse, emploi, formation » du rapport, le Conseil régional prévoit d'amplifier son soutien à la vie associative en milieu rural, avec notamment la mise en œuvre d'une réponse adaptée aux projets des petites associations présentes dans les territoires ruraux. **Le CESER partage cette ambition et souhaite que d'éventuelles restrictions**

budgétaires ne viennent pas l'impacter. En effet, les associations dans les territoires agissent pour l'intérêt collectif et pallient parfois les manques de moyens mis à disposition des habitants.

Dans le cadre de ce soutien à la vie associative en milieu rural, **le CESER souhaite des informations complémentaires sur les critères retenus, le type d'associations et de projets concernés et tient à souligner que derrière le terme « petite » association se cache des réalités multiples (nombre de bénévoles, d'adhérents, d'actions mises en œuvre...) qu'il conviendra de clarifier.** Le CESER invite le Conseil régional à éviter le saupoudrage et à agir en cohérence avec les autres financeurs dans l'objectif de rendre efficace le soutien apporté aux actions mises en œuvre dans les territoires.

Par ailleurs, **le CESER tient à rappeler le rôle équivalent joué par le secteur associatif dans le cadre de la politique de la ville.** Les baisses de budget annoncées pour les régions et les grandes villes nourrissent des inquiétudes légitimes.

Le Conseil régional va engager la modification du SRADDET en 2025, et non une révision comme écrit dans le rapport, portant notamment sur l'intégration de la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette ». Une révision conduirait la Région à revoir la stratégie et les objectifs du SRADDET à l'horizon 2050 tel qu'établis fin 2019. Or, cela ne semble pas être à l'ordre du jour pour l'instant.

Dans son Avis sur le BP 2024, le CESER se disait satisfait des différentes mesures d'accompagnement en ingénierie mises à disposition des collectivités les moins dotées, pour répondre aux nouveaux besoins liés aux défis posés dans le Pacte des ruralités, et s'engager dans la mise en œuvre du ZAN. Là encore, **le CESER souhaite que la baisse de 5% de fonctionnement envisagée ne remette pas en cause cet objectif.**

Certaines actions du Conseil régional, notamment dans le cadre du pacte des ruralités, mériteraient de converger avec l'État et les autres collectivités (France Ruralités, Laboratoire des ruralités), avec l'objectif de maintenir et développer un niveau de service optimal.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le SRADDET appellent à un véritable suivi annuel et une évaluation à partir des indicateurs qui ont été définis lors de l'élaboration de celui-ci. Dans le contexte actuel, cette démarche, à laquelle **le CESER souhaiterait être associé, permettrait de bien mesurer les politiques menées et contribuerait à les rendre plus efficaces.**

Environnement

Le CESER est conscient, qu'en raison de son caractère transversal, la préoccupation environnementale est prise en compte dans plusieurs chapitres budgétaires comme, par exemple, celui dédié aux transports et aux déplacements.

Il précise qu'en combinant dans un même budget les dépenses « Environnement » et « Territoires », le Conseil régional ne favorise par la lisibilité des moyens financiers

réellement consacrés à l'environnement. Ce choix ne met pas suffisamment en valeur les ambitions que s'est fixées la collectivité régionale.

Au regard des enjeux environnementaux (déclin de la biodiversité, changement climatique, raréfaction des ressources nécessaires à nos besoins, ...), **le CESER insiste sur l'impérative nécessité de maintenir ce budget à la hauteur des années précédentes, en tenant compte de l'inflation.** Le CESER restera attentif quant à la traduction de ses préconisations dans le budget proposé au vote.

La visibilité des actions ayant un impact environnemental positif restant encore parcellaire, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre l'analyse climat-biodiversité des politiques régionales (« budget vert ») et s'appuyer sur davantage d'indicateurs pour renforcer l'analyse notamment concernant le volet biodiversité.

Le CESER suggère au Conseil régional d'engager un diagnostic sur la consommation des dispositifs « environnement » afin d'identifier les territoires qui n'y font pas appel et d'en comprendre les raisons.

Agriculture

Le budget « Attractivité » qui comprend le volet agriculture serait, comme mentionné précédemment, en baisse : 295 M€ (dont 180 M€ en investissement) contre 335 M€ (dont 213 M€ en investissement) dans le BP 2024.

Le CESER souhaite que le plan d'urgence à hauteur de 9,5 M€ qui sera soumis au vote de la Commission Permanente le 15 novembre 2024 (réponse à la crise sanitaire de la Fièvre Catarrhale Ovine et mise en place d'un fonds de garantie bancaire) **ne soit pas financé au détriment des autres politiques agricoles, viticoles et sylvicoles pilotées par le Conseil régional.**

Le CESER sera vigilant sur les montants alloués au développement des exploitations dans le cadre du dispositif « Ambition éleveurs ». Les accompagnements financiers devront être adaptés aux actifs agricoles présents dans les élevages, notamment les Groupements Agricoles d'Exploitations en Commun (GAEC) ou les formes sociétaires.

Si le Conseil régional est bien investi en faveur des dispositifs de transmission des exploitations, le CESER s'étonne à nouveau de l'absence d'élément sur le renouvellement des générations dans les OB 2025. C'est un enjeu fondamental, à mettre en perspective avec la nécessité des transitions et ce pour toutes les productions agricoles régionales.

Le CESER insiste sur l'application stricte de loi EGALIM, notamment au sein des cantines des lycées régionaux et souhaiterait connaître la part des lycées respectant les seuils d'utilisation de produits locaux ou biologiques, à savoir 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits bios. Le CESER suggère de renforcer les politiques d'éducation au goût et à la qualité de l'alimentation à travers le dispositif ADAGE.

Pour la valorisation des productions agricoles, **le CESER recommande au Conseil régional, dans sa politique de soutien aux entreprises de l'agro-alimentaire, de veiller à ce que ces dernières respectent la loi EGALIM concernant la juste rémunération du producteur** (coût de production fixé par les interprofessions), voire de conditionner ces aides au maintien de ces entreprises sur le territoire durant temps d'amortissement de ces aides.

Le CESER rappelle que les contrats de filières concernent toutes les filières du Grand Est (apiculture, fruits et légumes, horticulture, aquaculture, houblon et brassicole, viticulture...) et sont un moyen de pérenniser et de fixer les emplois sur le territoire ainsi que la production agricole.

Au regard du fort développement de la valorisation de la ressource bois en énergie et du dépérissement constaté des forêts en raison de l'accélération du réchauffement climatique, **le CESER demande la plus grande vigilance sur les projets de transformation de la biomasse forestière en énergie verte de toute nature**. La hiérarchisation des usages doit être respectée, en privilégiant l'usage du bois dans la construction (bois d'œuvre). De plus, les conditions météorologiques exceptionnelles de cette année interdisent l'accès à certaines parcelles forestières et impactent la filière. Au regard des projets industriels en cours nécessitant l'utilisation de biomasse, le CESER demande que des indicateurs clairs sur la ressource forestière soient établis dans la région.

Tourisme, culture et mémoire

Le CESER exprime de fortes craintes sur la contraction probable des dépenses de fonctionnement de la Région, et les risques que cette situation pourrait engendrer sur l'ensemble de l'écosystème de la culture et du tourisme, et en particulier pour la pérennité des structures fortement dépendantes des aides régionales pour continuer à mener leurs actions, assurer leurs missions, et maintenir l'emploi.

Le CESER exprime des difficultés pour saisir, dans le texte des OB, l'ambition du Conseil régional dans le domaine du tourisme pour 2025. Il note que des aides au développement de l'offre seront déployées, mais regrette qu'elles soient essentiellement tournées vers un tourisme haut de gamme.

De ce point de vue, le CESER considère que l'attractivité et la notoriété touristiques passent également par un soutien plus important au développement d'une offre touristique de proximité. **Il souhaite également que soit mieux soutenu le tourisme durable pour tous et que des actions soient mises en œuvre pour permettre aux publics les plus éloignés, et en particulier les jeunes, de partir en vacances** (près de 40% des jeunes ne partent pas aujourd'hui en vacances).

Le CESER souhaite réaffirmer la fonction sociale et éducative du tourisme, et demande, à l’instar du secteur culturel, que le soutien au fonctionnement soit maintenu à un niveau dynamique permettant d’assurer la pérennité des structures.

Le CESER note que le texte relatif à la culture dans les OB est relativement succinct, et que les objectifs identifiés sont identiques à ceux qui ont présidé à l’élaboration du BP 2024, ce qui pourrait laisser entendre une forme de continuité dans les actions qui seront menées en 2025.

Cependant, au vu des incertitudes actuelles, le CESER considère que les conditions d’une continuité des actions, l’atteinte des objectifs identifiés dans les OB, ne sont pas garanties, ce qui l’empêche à ce jour de se faire une idée précise de l’ambition régionale dans ce domaine pour 2025. **Il s’interroge donc sur les modalités d’engagement opérationnel de ces objectifs, auxquels s’ajoutent ceux déjà annoncés dans le Pacte des Ruralités.**

Le CESER s’inquiète des possibles réductions drastiques du financement public du secteur, à la fois provenant de l’État, mais aussi de la Région, des Départements et des autres niveaux de collectivités infrarégionales.

Il souhaite, de ce point de vue, souligner la nécessité du maintien du système des financements croisés, condition de la survie du secteur.

Le CESER réaffirme le rôle social de la culture en matière de cohésion et de vivre ensemble dans les territoires. Il rappelle également l’importance de son poids économique notamment en nombre d’entreprises et de salariés concernés.

Le CESER alerte sur les risques de disparation de structures et donc des actions qu’elles mènent, et demande que le soutien au fonctionnement soit maintenu à un niveau dynamique, permettant d’assurer leur pérennité et la continuité des missions qu’elles poursuivent pour le développement de l’accès à la culture pour tous et dans tous les territoires.

Le CESER s’interroge sur l’absence d’un chapitre spécifique consacré à la mémoire dans le texte des OB, hormis la continuité de l’action menée pour des lycéens dans le cadre du programme éducatif avec le mémorial de la Shoah, et comprenant un voyage d’étude au camp d’extermination d’Auschwitz.

À cet égard, le CESER s’étonne de l’absence de référence aux autres actions déjà engagées par le Conseil régional en matière de mémoire, et notamment le soutien aux lieux et au patrimoine historique, mais aussi dans le cadre du dispositif de « soutien aux projets culturels, commémoratifs et événementiels relatifs à la mémoire des conflits ». **Le CESER s’interroge en conséquence sur la continuité de ces actions en 2025.**

Concernant le programme éducatif pour les lycéens, **le CESER suggère que des actions éducatives autour du devoir de mémoire puissent également être envisagées dans des lieux de mémoire de la région et en particulier le Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck et celui du Struthof.** À ce titre, il rappelle que la région a été, plus que d’autres territoires en France, touchée par les conflits et dispose d’une grande richesse de lieux de mémoire, qu’il

conviendrait de faire encore mieux connaître, par exemple en favorisant le tournage de films. Et ceci afin de favoriser les passerelles entre la culture, le tourisme et la mémoire.

Solidarités, Engagement

Alors que les OB 2025 mentionnent l'ambition du Conseil régional d'amplifier son soutien aux associations, le CESER s'inquiète de la volonté exprimée par le Président du Conseil régional de répercuter, comme sur les autres secteurs, la baisse des dotations de l'État sur les associations. **Il insiste sur la nécessité de soutenir les associations, acteurs majeurs de proximité et de la cohésion sociale, en fléchissant davantage les moyens sur les territoires les plus fragilisés mais aussi aux associations agissant en faveur des populations les plus précaires.**

Le CESER note la poursuite des deux dispositifs DIVA'P et INV'EST ASSO qui bénéficieront également d'un verdissement ainsi que la poursuite du soutien au Mouvement Associatif du Grand Est dans le cadre d'un nouveau partenariat pluriannuel (2024-2025) et enfin, le soutien aux principales têtes de réseau associatives de l'éducation populaire.

Le CESER souscrit à la poursuite des actions en faveur de la lutte contre toutes formes de discrimination.

Le CESER souligne à nouveau la volonté du Conseil régional de renforcer la participation citoyenne, notamment par le biais de la plateforme MaRégionDemain et **rappelle l'importance de s'appuyer davantage sur le CESER ainsi que sur les associations, les collectifs citoyens et les instances de dialogue existantes pour favoriser une meilleure cohérence entre les besoins exprimés par la population et les politiques publiques.**

Sport

Le Conseil régional indique qu'il accompagnera en 2025 les projets d'investissements offrant une pratique accessible au plus grand nombre, notamment dans des territoires en déficit, avec des appels à projets dédiés et un dispositif spécifique rattaché au Pacte pour les Ruralités. Le CESER souhaite avoir des informations complémentaires.

Le CESER recommande à nouveau de profiter de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour réaliser un inventaire dynamique des lieux et équipements du Grand Est, avec la Conférence Régionale du Sport, afin de valoriser les lieux de pratique mais aussi dans le but de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier. Il convient également de s'assurer de l'accessibilité des équipements.

Le CESER rappelle l'importance de soutenir essentiellement le sport pour tous (scolaires, amateurs...) notamment par le biais des ligues et porte une vigilance particulière quant aux financements des événements sportifs marchands et médiatisés.

Jeunesse

Le CESER souscrit à la mise en place d'actions pour favoriser la santé des jeunes (l'opération ELA Mets tes baskets dans les lycées professionnels et agricoles, le Mois de l'Autre, le soutien aux formations de premiers secours en santé mentale ou encore la diffusion de pochettes de prévention). **Le CESER recommande au Conseil régional de définir des objectifs pour les actions de prévention concernant le nombre de jeunes bénéficiaires afin de mettre les moyens adéquats.** De plus, le CESER propose au Conseil régional de mettre en place des actions contre les conduites addictives (alcools, drogues...).

Le CESER souhaite être associé aux secondes Assises de la santé des jeunes prévues en 2025, afin d'établir avec le Conseil régional un premier bilan du plan actuel et initier de nouvelles solutions innovantes. **Il demande au Conseil régional de veiller à associer la pluralité de la jeunesse (lycéens, étudiants, en activité professionnelle...) issus des différents territoires.**

Le CESER soutient les actions portées par les 72 jeunes du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) comme le baromètre de la santé des jeunes, la lutte contre le harcèlement scolaire, la création d'un nouvel avantage « Gestes qui sauvent », le recyclage de fournitures scolaires...

Le CESER renouvelle sa préconisation d'accentuer les actions de communication, dans un contexte de développement du dispositif JEUN'EST, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre, il est nécessaire de s'appuyer davantage sur les relais tels que les associations étudiantes, les missions locales...

Santé

Le CESER rappelle son soutien aux actions portées par le Conseil régional en matière de santé.

Il rappelle l'importance de soutenir les orientations en matière d'accompagnement des Maisons de santé portées par le Conseil régional mais cela ne suffira pas pour agir sur les déserts médicaux ; il faut également intervenir sur l'ensemble des leviers comme la formation, les conditions d'exercice, l'attractivité des territoires, l'accompagnement humain et avec la mise en place de guichet unique dans chaque département.

Afin de répondre de manière plus ciblée aux besoins en santé et de bien vivre des habitants des territoires ruraux, trois projets ont été retenus, parmi eux, la mise en circulation de véhicules permettant le dépistage de pathologies chez les femmes de tous âges dont le cancer du sein grâce à des mammographes embarqués. **Le CESER préconise de déployer « des médicobus » à vocation pluridisciplinaire avec la présence d'un médecin généraliste afin de répondre aux questions des patients et d'agir prioritairement dans les territoires sous dotés.**

Dans son Avis intitulé « l'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental » adopté les 7 et 8 décembre 2022 : le CESER proposait aux collectivités locales de construire une politique de prévention et de dépistage des pathologies les plus fréquentes à l'échelle des

territoires. Il insistait sur l'importance de coordonner les acteurs de prévention pour gagner en efficacité sur un territoire donné. Il recommandait de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, en allant vers les populations notamment celles qui sont éloignées des actions de promotion de la santé afin d'agir sur tous les déterminants de santé.

Dans le même Avis, le CESER proposait également au Conseil régional et à l'Agence Régionale de Santé d'évaluer l'efficacité des aides à l'installation à destination des professionnels de santé, en tenant compte du contexte territorial dans lequel elles sont mises en œuvre tant sur la facilitation de l'accès aux soins mais aussi sur les bénéfices en termes de prévention primaire, secondaire et tertiaire ainsi que l'amélioration des données de santé de la population qu'elle couvre.

Le CESER sera attentif dans de nombreux domaines (lycées, solidarités, santé, sport, territoires, mobilités / transports, culture, pacte des ruralités...) à l'accessibilité effective des personnes en situation de handicap.

Évaluation

Le CESER encourage le Conseil régional à développer l'évaluation de ses politiques, afin de les adapter en permanence aux besoins et d'ajuster ou de reconsidérer, le cas échéant, les dispositifs qui se révéleraient les moins efficaces.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Suite aux annonces de l'Etat sur la baisse des budgets alloués à la région, celle-ci nous indique la possibilité de la réfaction de 5% des budgets de fonctionnement.

La CFDT souhaite alerter qu'en situation de budget contraint, le choix de diminuer de façon automatique l'ensemble des budgets n'entre pas dans une dynamique d'orientations budgétaires mais relève d'une vision trop gestionnaire du budget primitif qui doit nous être présenté dans quelques semaines.

La politique d'orientation budgétaire doit au contraire, réaffirmer ses priorités et revoir ses budgets en conséquences, voir les réorienter.

La situation sociale et économique ne cesse de se détériorer ces derniers mois et, de l'avis même des experts et des partenaires sociaux, les perspectives sont assez moroses. Malheureusement les données fournies dans le rapport d'orientations budgétaires ne reflètent pas cette réalité, et de ce fait même les bases de l'analyse sont faussées.

Pour la CFDT c'est parce que la conjoncture se dégrade et que les moyens se restreignent que la nécessité de définir des orientations budgétaires claires et lisibles est plus que jamais indispensable.

Acteurs de la société civile organisée nous avons besoin de connaître sans ambiguïté les priorités retenues par la Région pour construire un budget prévisionnel adapté aux moyens qui seront disponibles. Les choix politiques nécessaires ne sont pas lisibles dans les documents qui nous ont été transmis.

Par ailleurs, si la CFDT est favorable à une politique d'investissement ambitieuse, elle ne comprendrait pas que celle-ci se fasse au détriment des financements nécessaires aujourd'hui pour faire vivre la région et ses acteurs, qu'ils soient institutionnels, socio-économiques, et notamment lorsqu'ils sont de proximité. Pour nous et au regard de ce que nous venons d'exprimer 2025 est certainement l'année au cours de laquelle il faut préserver les dépenses de fonctionnement pour permettre aux acteurs de pouvoir vivre, il y a des dépenses de fonctionnement qui sont des investissements pour l'avenir. L'équilibre entre fonctionnement et investissement ne peut pas être que comptable, il doit être avant tout humain.

A ce sujet la CFDT s'inquiète particulièrement sur les conséquences pour le monde associatif car la Lame de fond qui devrait balayer les finances publiques modifiera en profondeur le paysage associatif. La baisse des subventions d'environ 5% va déstabiliser les associations qui assurent des pans entiers de services d'intérêt général dans tous les territoires, elles participent à ce que P ROSANVALLON appelle les institutions invisibles.

Cette baisse risque de modifier en profondeur le modèle associatif dont l'identité est de plus en plus contrainte par la hiérarchie des priorités qu'imposent les pouvoirs publics. Pour certaines associations, notamment les plus petites, c'est leur survie qui réellement est en jeu. Pour la CFDT la préservation du capital associatif est plus que jamais de la responsabilité des pouvoirs publics, au premier rang desquels se situe la Région, c'est indispensable pour éviter la société du chacun pour soi !

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Bernard DUPONT, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Christelle HIRault, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Un des points forts de orientations budgétaires, c'est l'écotaxe.

La CGT rappelle que les infrastructures de transports ont subi un sous-investissement fort ces dernières décennies, qui, y compris, pose problème pour les déplacements du quotidien mais aussi l'approvisionnement des entreprises en matières premières, équipements et pièces.

Il y aura une séance plénière du Conseil Régional le 6 février 2025 sur les mobilités, on aura l'occasion de reparler du financement et du report modal.

La CGT est pour l'écotaxe proposée, mais pas à n'importe quelle condition.

Les routes concernées par ce nouveau transfert doivent rester dans le giron public. Il ne s'agit pas de faire bénéficier VINCI de cette nouvelle ressource.

- Les garanties du personnel doivent être assurées. Quelle mise à disposition, quels choix pour eux ?
- Quels effectifs transférés ?
- La gestion de l'écotaxe doit être sous la responsabilité publique et surtout pas être confiée au privé.

La CGT est aussi pour la renationalisation des autoroutes.

Concernant le reste de l'avis, nous partageons les inquiétudes sur les incertitudes budgétaires et les ponctions de l'Etat sur les régions.

Nous avons soutenu l'avis sur le CESER qui jugeait beaucoup trop coûteux, le raccordement du TGV à l'aéroport Bâle/Mulhouse et ça, cela pourrait être une source d'économies que d'y renoncer.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH, Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Marc JOUDELAT, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL, Doris WARTH



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00